

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Le Conseil effectue des recherches pures et appliquées portant sur les sciences physiques et visant à améliorer l'économie provinciale. Le Conseil s'intéresse donc, en particulier, à l'exploitation commerciale des ressources provinciales et de l'aspect scientifique de la vie économique. L'accent porte actuellement sur les ressources hydrauliques et minérales, sur les domaines agricoles qui ne retiennent pas l'attention d'autres organismes et sur l'aide technique à l'industrie. En plus de ses propres travaux, le Conseil subventionne d'autres recherches à l'Université de la Saskatchewan. Les locaux du Conseil, qui abritent un personnel permanent d'environ 45 employés et un personnel temporaire supplémentaire, sont situés sur les terrains de l'Université.

Conseil de recherches de l'Alberta.—L'Alberta a établi en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin surtout de favoriser le développement de l'industrie minérale dans la province. Le Conseil, régi par une loi quelque peu analogue à celle du Conseil national de recherches, est soutenu par des crédits du gouvernement. Le programme actuel vise à faire servir les sciences pures et appliquées à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Les travaux exécutés dans les laboratoires du Conseil et dans son usine pilote se partagent en deux divisions: la Division de la pédologie, qui s'occupe de tous les travaux sur la géologie des nappes d'eau souterraines, les levés et les recherches géologiques et l'étude des sols, et la Division des combustibles, qui s'intéresse à la houille, au pétrole, et au gaz naturel et effectue des essais sur l'essence et l'huile. En outre, d'autres groupes sont affectés à des problèmes spéciaux de génie industriel, de recherche en matière de voirie, d'un programme coopératif sur la physique des nuages en rapport avec le problème de la grêle et de certains autres projets.

L'activité de l'organisme est dirigée par un conseil de dix membres représentant le gouvernement, l'université et les industries. Les diverses entreprises de recherches sont sous la surveillance immédiate de divers comités consultatifs et du Comité consultatif technique du Conseil; ce dernier se compose de hauts fonctionnaires du Conseil et de l'État, de certains présidents de comités et de représentants de l'université.

Les laboratoires du Conseil sont adjacents aux terrains de l'Université de l'Alberta.

Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.—Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, que soutient le ministère provincial de l'Expansion industrielle et du Commerce, dirige un personnel de chercheurs et d'ingénieurs ainsi que des laboratoires à l'Université de la Colombie-Britannique. Il vise à permettre même aux établissements les plus petits de mieux rivaliser sur le marché intérieur et extérieur en utilisant les dernières acquisitions de la science et de la technique. Le Conseil assure trois catégories de services: renseignements fournis gratuitement en collaboration avec le Conseil national de recherches, assistance donnée à des établissements particuliers au prix coûtant en cas de renseignements encore inexistantes, et exécution de recherches, aux frais du Conseil, à l'égard de problèmes intéressant le développement industriel général de la province.

Ontario Research Foundation.—Établi en 1928, cet organisme fonctionne en tant que société indépendante qui tire ses pouvoirs d'une loi spéciale de la législature; il est dirigé par un Bureau des gouverneurs nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Au début, il a été financé par une dotation à laquelle ont souscrit des fabricants, des sociétés et des particuliers et par une subvention provinciale. Toutefois, la majeure partie de son revenu actuel provient de recherches exécutées à forfait pour le compte de l'industrie, bien que divers ministères lui fournissent aussi des fonds pour des recherches et pour d'autres travaux entrepris à forfait. La *Foundation* vise surtout à mettre en valeur